



## Société

**Françoise Lorcerie, chercheuse au CNRS, fait le bilan, un an après:**

**«La loi sur le voile crée la paix des armes mais ne règle rien»**

Par Catherine COROLLER  
jeudi 06 octobre 2005

**F**rançoise Lorcerie est chercheuse au CNRS (Institut de recherche et d'études sur le monde arabe et musulman, Iremam). Dans l'ouvrage *la Politisation du voile en France, en Europe et dans le monde arabe* (L'Harmattan, 2005) qu'elle a dirigé, elle étudie pourquoi et comment le voile est devenu une affaire en 2003. Elle évalue ici les conséquences de la loi de mars 2004 sur l'interdiction des signes religieux à l'école.

**Pour cette rentrée, le nombre de cas de jeunes portant des signes religieux ostensibles s'est réduit à une douzaine. Comment l'expliquez-vous ?**

Les filles se soumettent au règlement. Pour elles, l'enjeu scolaire est important, et, pour l'instant, elles n'ont pas trop de moyens d'éviter l'enseignement public, même si certaines ont trouvé de la place dans le privé. Avec cette loi, on a mis en place un dispositif risquant de provoquer des incidents. Or, il n'y a pas eu d'incidents, ou très peu. Cela suggère que ces filles sont plus dans une conduite d'affirmation, elles veulent mettre un signe d'islam dans leurs relations à autrui, mais elles ne sont pas dans le combat contre les institutions.

**Hanifa Cherifi, animatrice de la cellule de veille «laïcité», affirme que cette loi a été vécue comme une «libération» par certaines jeunes filles voilées.**

Avec cette loi, on fait l'hypothèse que les filles portent le voile sous pression, ce qui est peut-être vrai, certaines vivent effectivement une situation d'oppression familiale avec ou sans voile, d'ailleurs. D'un autre côté, le fait de porter le foulard a pu ouvrir aux filles des espaces de liberté dans des milieux familiaux extrêmement répressifs. Des filles «protégées» par le foulard ont été autorisées à poursuivre des études au lycée et en fac, ce qui n'aurait peut-être pas été le cas sans cela. Mais plus largement, le port du foulard répond à des comportements très pluriels. De ce point de vue, la jurisprudence du Conseil d'Etat qui prévoyait une réponse au cas par cas était bonne. Il faut cesser de voir systématiquement le voile comme le cheval de Troie de l'islamisme dans la République. Certains comportements ouvertement prosélytes doivent évidemment être réprimés. Et la réglementation antérieure à la loi le permettait.

**Cette loi risque-t-elle d'avoir des effets pervers ?**

Elle crée une sorte de paix des armes mais ne règle rien. Elle peut accroître un sentiment d'humiliation. Or l'expérience scolaire des immigrés comporte déjà sa part de frustration, de non-reconnaissance, de discrimination. Mettre le voile, c'est finalement revendiquer une appartenance stigmatisée. Les filles qui portent le voile assument le stigmate et se redressent symboliquement, en quelque sorte. Où est le problème au fond ? C'est la difficulté aujourd'hui pour beaucoup, et pas que des filles, à se construire dans une perspective réconciliée face à un autrui qui vous regarde de travers.

**Un effet de cette loi pourrait-il être une observance plus stricte du ramadan qui a démarré mardi ?**

L'observance du ramadan a augmenté dans les années 90, maintenant elle est stable et risque de décroître. Nous sommes dans un processus d'individualisation croissant de la pratique de l'islam.

**Vous dénoncez les effets de cette loi chez les Français non musulmans...**

C'est de ce côté-là effectivement que les effets nocifs de la loi et de la médiatisation qui l'a entourée sont le plus nets. On assiste à une montée en puissance de la fierté nationaliste qui était le propre jusque-là de la droite extrême. Le culturalisme national se pare aujourd'hui de la valeur de laïcité. Porter le voile, c'est s'exposer aux insultes. Cette loi a libéré des comportements qui ne s'étaient jamais vus chez des agents publics. J'ai des collègues universitaires qui se permettent de refuser de faire passer des examens à des filles voilées alors que c'est illégal, ils le savent. On présente comme un problème inquiétant le fait que des lycéennes remettent leur voile sur le trottoir, alors que c'est un droit absolu et qu'elles ne font qu'appliquer la loi. D'un autre côté, cette loi

a également poussé les syndicats enseignants à se positionner professionnellement sur les questions d'ethnicité et de laïcité. Et c'est une bonne chose.

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=328978>

© Libération